

# Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Février 2006 • N° 20

## SOMMAIRE

### • Pages 3-4

#### En finir avec les mutilations sexuelles féminines

« Renoncer aux mutilations sexuelles féminines ne signifie nullement que nous renonçons aussi à notre culture africaine ». C'est ce que Mélégué Traoré, chef traditionnel et ancien président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, a déclaré à des journalistes au cours d'une réunion sur les mutilations sexuelles féminines (MSF) organisée à Dakar.

### • Page 6

#### Les parlementaires débattent de la réforme de l'ONU lors de l'audition parlementaire annuelle à New York

La riposte mondiale contre le terrorisme, les crises humanitaires et les situations d'après conflit ont été au cœur des débats qui ont réuni parlementaires, dirigeants des Nations Unies, représentants des Etats membres et autres experts, dans le contexte global de la réforme de l'Organisation mondiale.

### • Page 7

#### Les parlementaires africains se tournent vers le passé dans l'espoir d'un avenir meilleur.

Pourquoi rouvrir de vieilles blessures ? Nombre de pays africains qui sortent d'un conflit sont confrontés à la pauvreté et à des problèmes gigantesques qui appellent des interventions immédiates et efficaces. Aussi ces pays peuvent-ils répugner à se lancer dans une exploration approfondie du passé, certains estimant même qu'une attitude contraire tendrait à rouvrir des blessures anciennes qui se seraient refermées avec le temps.

## « LES SOCIÉTÉS DE L'INFORMATION ONT LA CAPACITÉ D'ENRICHIR ET DE RENOUVELER LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE »

« En tant qu'utilisateurs, les parlements mesurent parfaitement le potentiel qu'ont les TIC d'enrichir et de renouveler la démocratie. En tant que législateurs, les parlements doivent jouer un rôle moteur dans la définition des sociétés de l'information », a déclaré le Président de l'UIP, Pier Ferdinando Casini – également Président de la Chambre des députés italienne – à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenu à Tunis en novembre 2005.

(suite en page 5)



Photo UIP/Andy Richardson

## Les parlementaires réunis à Hong Kong present les ministres de l'OMC d'aboutir à un accord équitable dans le cadre des négociations sur le commerce multilatéral

Le 16 décembre 2005, les représentants de l'UIP et du Parlement Européen, réunis à Hong Kong à l'occasion de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, ont transmis au Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, le texte de la déclaration adoptée à la fin de la réunion parlementaire tenue les 12 et 15 décembre, en marge de la conférence de l'OMC. Dans cette déclaration, les parlementaires font part de leurs vives préoccupations face à l'insuffisance des progrès accomplis dans tous les secteurs clés, notamment sur les grands dossiers du développement, et exhortent les ministres du commerce à ne pas oublier que la vie et les moyens d'existence mêmes de centaines de millions de personnes sont suspendus à l'aboutissement équilibré, juste et équitable des négociations multilatérales.

(Suite en page 2)



Navette quotidienne durant la Conférence de l'OMC



Photo UIP/L. Baill

De gauche à droite : M. Ezio Perillo, Directeur général des politiques extérieures au Parlement européen, M. Enrique Baron Crespo, président de la délégation du Parlement européen, M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, M. Pier Ferdinando Casini, Président de l'UIP, Mme Wuyun Qimugem, Vice-Présidente du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de la Chine, et M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP.

**L**a session de Hong Kong de la Conférence parlementaire sur l'OMC a été organisée conjointement par l'UIP et le Parlement européen et a réuni près de 450 délégués, dont 300 parlementaires de 72 pays. Nombre d'entre eux faisaient partie des délégations nationales participant à titre officiel à la conférence ministérielle et ont été directement associés au processus de négociation.

« Les mots clés de notre débat seront notamment agriculture, accès aux marchés pour les produits non agricoles, services, règles et renforcement des capacités institutionnelles », a rappelé Pier Ferdinando Casini lors de l'ouverture de la session parlementaire. De son côté, le Directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, qui a suivi les travaux de la réunion, s'est félicité de l'intention des législateurs de rappeler aux ministres que les négociations devaient impérativement aboutir à des résultats positifs.

En dépit de ces attentes, la Conférence ministérielle de l'OMC n'a débouché sur rien de concret. Il reste encore beaucoup à faire pour boucler le cycle des négociations multilatérales de Doha d'ici à la fin de 2006. Le regard parlementaire sur les négociations de l'OMC sera un élément majeur de ce processus.

### ... LU DANS LA PRESSE ...

#### OMC : Pascal Lamy remercie le président Casini de l'appel lancé aux négociateurs

« Je voudrais remercier M. Casini de l'appel lancé à la Conférence parlementaire pour qu'elle rappelle aux négociateurs qu'il est impératif de parvenir à un résultat positif ». Dans l'allocution d'ouverture qu'il a prononcée devant la Conférence parlementaire tenue au tout début de la conférence de l'OMC, Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, a remercié le président de l'UIP, Pier Ferdinando Casini, qui présidait la réunion parlementaire. « Je suis touché par l'intérêt que les parlementaires témoignent depuis toujours aux activités de l'OMC. Votre présence ici est la garantie que l'OMC, en tant qu'institution, fonctionnera de manière aussi démocratique et transparente que possible ».

ASCA et Yahoo Italia - 12 décembre 2005

#### La Présidente du Conseil national suisse visite une exposition sur l'UIP

**L**e 19 octobre 2005, la Présidente du Conseil national suisse, Mme Thérèse Meyer, a visité l'exposition sur l'UIP organisée par *La mémoire du Grand-Saconnex*, association de la commune où se trouve le Siège de l'Organisation. L'exposition, qui se tient à la Ferme Sarasin, au Grand-Saconnex (Genève), revient sur l'histoire et l'action de la plus ancienne organisation politique internationale et présente le nouveau Siège de l'UIP, la Maison des Parlements. Les membres du Comité exécutif de l'UIP et plusieurs représentants élus des 143 parlements membres de l'Organisation qui participaient à la 113ème Assemblée de l'UIP tenue à Genève, ont également visité cette exposition avant qu'elle ne soit ouverte au public.



Photos UIP/L. Gebey

## Mutilations sexuelles féminines : tolérance zéro

Elles sont trois jeunes étudiantes. Très belles et particulièrement attentives aux mots que des hommes et femmes politiques, des médecins et des travailleurs sociaux prononcent ce soir-là à l'Hôpital cantonal de Genève. Parmi elles, un jeune homme, visiblement ému. Les questions pertinentes que posent ces jeunes Somaliennes à la fin des interventions nous laissent deviner leur secret. « Vous savez, nous sommes toutes passées par là... », nous dit l'une d'elles. Par cette douleur indicible et cette mutilation inavouable qu'est l'excision.

Cette pratique, tout comme les autres mutilations sexuelles féminines telles que l'infibulation, marquent encore aujourd'hui, et à vie, trois millions de fillettes et d'adolescentes par an. Avec des conséquences dévastatrices, tant au niveau physique que psychologique, pouvant même entraîner la mort des victimes de ces violations des droits de la personne.

Mais au nom de qui ou de quoi entre 100 et 140 millions de femmes et de filles à travers le monde, principalement en Afrique, ont-elle été « coupées ou cousues » au plus intime de leur chair ? Certainement pas au nom de la religion, puisque les mutilations sexuelles féminines ne sont inscrites nulle part dans le Coran, comme le soulignent de nombreux dignitaires musulmans.

Alors pourquoi une fillette continue-t-elle d'être excisée toutes les 15 secondes, selon les statistiques de l'Unicef ? Parce que les mutilations sexuelles féminines ont été perpétrées de générations en générations par une dynamique sociale qui fait que les choix familiaux sont conditionnés par ceux des autres, ont affirmé les participants à la Conférence parlementaire africaine, organisée par l'Assemblée nationale du Sénégal, en collaboration avec l'UIP, l'Union parlementaire africaine, et l'Unicef, en décembre dernier à Dakar. Et parce que

certains parents, soucieux de leur honneur et de leur appartenance à la culture africaine, et aimant à n'en pas douter leurs filles, pensent que si elles ne sont pas excisées elles ne trouveront pas de mari.

Tel n'est pas l'avis du parlementaire Mélégué Traoré, ex-Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso. « Nous n'abandonons en aucune façon la culture africaine lorsque nous abandonnons les mutilations génitales féminines », explique ce chef coutumier très respecté qui a refusé de faire exciser ses filles.

Pour tenter de mettre fin au calvaire que subissent les femmes africaines dès l'enfance et lorsqu'elles mettent leur enfant au monde, une campagne de sensibilisation est en cours dans plusieurs pays africains, où hommes et femmes, parlementaires, chefs coutumiers et chefs religieux se mobilisent pour encourager la population à abandonner ces pratiques terribles, punies par la loi dans certains Etats. Et pour que la prise de conscience soit universelle, le 6 février a été décrétée Journée internationale de Tolérance Zéro à l'égard des mutilations génitales féminines.

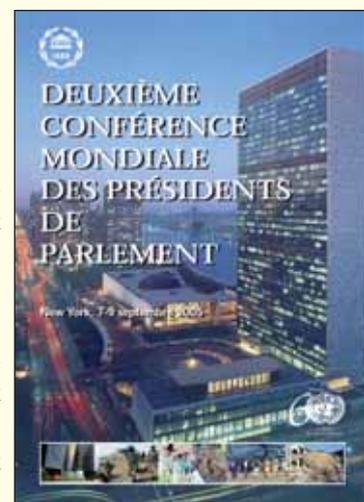
Comme l'a écrit Waris Dirie, mannequin somalienne et ambassadrice de bonne volonté du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), dans le livre bouleversant qu'elle a co-signé avec Cathleen Miller, intitulé « Fleur du désert » : « Je prie pour qu'un jour plus aucune femme n'ait à connaître cette torture; que cette pratique devienne une chose du passé: que les gens disent : « Savez-vous que la mutilation génitale des femmes a été interdite en Somalie? » Puis dans un autre pays, et un autre encore, jusqu'à ce que le monde devienne sûr pour toutes les femmes. Ce sera un merveilleux jour: tel est le but que je poursuis. Inch'Allah, si Dieu le veut, cela arrivera ».

LB

### Récente publication de l'UIP

#### DEUXIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENT (2005)

La Deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement s'est réunie au Siège des Nations Unies en septembre 2005. Plus de 150 présidents de parlement se sont rassemblés à New York pour trois jours de débats. Leur but était de voir comment les parlements pouvaient contribuer à combler le déficit démocratique dans les relations internationales. Cette publication richement illustrée offre un aperçu des événements qui se sont succédés pendant la Conférence. Elle aborde les sujets à l'ordre du jour de la réunion et présente une description des tables rondes et d'autres événements qui ont eu lieu pendant la Conférence. Elle contient également un large éventail de citations des discours prononcés par les présidents. Cette publication, disponible en français et en anglais, peut être obtenue sur commande auprès du Secrétariat de l'Union.



## COMMENT LES PARLEMENTS PEUVENT-ILS CONTRIBUER À L'ABANDON DES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES ?

Conscients que les mutilations sexuelles féminines (MSF) constituent un acte de violence à l'encontre des femmes et une violation des droits de la personne, des parlementaires de plus de 20 pays africains se sont réunis à Dakar les 4 et 5 décembre 2005 pour participer à une conférence sur les MSF. Ils se sont engagés à obtenir l'abandon définitif de ces pratiques en une génération.

Au cours de la conférence, organisée à l'invitation de l'Assemblée nationale sénégalaise et en coopération avec l'Union parlementaire africaine (UPA), l'UIP et l'UNICEF, les législateurs ont insisté sur la nécessité d'engager une action coordonnée faisant intervenir toutes les composantes de la société – pouvoirs publics, responsables traditionnels et religieux, acteurs de la société civile et parlementaires – et d'inscrire ces efforts dans le cadre global de la lutte contre la pauvreté et des stratégies de développement. À la fin de la conférence, les participants ont adopté à l'unanimité une déclaration énumérant les mesures concertées requises.

Mme Aminata Mbengue Ndiaye, ancienne ministre de la condition féminine du Sénégal et membre en exercice de l'Assemblée nationale du Sénégal, a été nommée rapporteur de la conférence. À l'issue de la réunion, elle s'est rendue dans le village de Ker Simbara où elle a rencontré les hommes, les femmes et les responsables traditionnels et religieux de cette communauté pionnière qui a décidé d'abandonner la pratique de l'excision.

### ENTRETIEN

**Q : Pourquoi avez-vous souhaité nous emmener dans ce village ?**

**Mme Aminata Mbengue Ndiaye :** Parce que je suis fière de ces femmes et de la population du village de Ker Simbara. Tout le processus d'abandon de la tradition de l'excision est parti d'ici. J'ai rendu hommage à l'imam Demedaora, qui a été le premier à faire le tour des villages environnant pour parler aux populations. Tous ont compris dès le départ qu'il s'agissait d'un problème de communication et de dialogue. Car pour changer les traditions, il faut parler avec les gens, leur enseigner leurs droits et les notions de démocratie et de droits humains. C'est ce qui a été à la base de la transformation et du changement de mentalités au niveau de la population. Les femmes ont compris qu'elles avaient des droits, et notamment par rapport aux enfants.

**Q : Comment cela s'est-il passé concrètement ?**

**A.M.N. :** Le droit à la santé et à l'éducation a été mis en avant. Sur la base d'un programme d'alphabétisation, les femmes et les hommes du village ont pu être conscientisés, ce qui leur a permis de prendre position. C'est leur prise de position qui a été salutaire dans la construction de la volonté politique. Le Sénégal a ratifié dès le départ la Convention sur le droit de l'enfant, et la Convention sur toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. Mais il fallait aussi que l'environnement au niveau communautaire soit favorable, afin de lui permettre de légiférer, particulièrement par rapport aux pratiques traditionnelles. C'est ce qui a forgé cette volonté politique qui a permis de faire voter une loi en 1999.

**Q : Est-il suffisant de légiférer ?**

**A.M.N. :** La loi n'est pas suffisante, elle doit aller de pair avec l'éducation et la sensibilisation. Dans beaucoup de communautés,



Photo Mbaracke Dimp Sassoum

des associations de femmes s'activent pour faire comprendre à toutes et à tous ce que sont ces pratiques traditionnelles néfastes et quelles sont les répercussions sur la petite fille, sur sa santé et son développement. Aujourd'hui, tout le monde sait qu'il y a de grandes répercussions qui peuvent aller jusqu'à la mort. Auparavant, il y avait un cercle fermé, de sorte que le problème n'était pas extériorisé. Aujourd'hui, les gens savent qu'il existe une loi, qui peut être répressive, si les gens ne la respectent pas. Il faut aussi sensibiliser et former le personnel de police, car ils peuvent être des éducateurs. Nous allons aussi essayer de mettre en place des programmes concertés au niveau frontalier. Des rencontres organisées par le réseau des parlementaires pour les questions de population ont lieu, à la frontière avec la Guinée Bissau, la Gambie et le Mali ou la Mauritanie, vers les pays qui n'ont peut-être pas encore légiféré, pour se concerter sur cette question.



Photo Mbaracke Dimp Sassoum

**Q : Vous avez écouté les villageois. Que vous ont-ils dit d'autre ?**

**A.M.N. :** Dans ce village qui a abandonné l'excision, les gens ont exprimé leurs besoins et parmi eux, le problème fondamental de l'eau. En tant que parlementaires, nous pouvons être leur porte-parole auprès du gouvernement pour que cette doléance soit résolue.

On trouvera de plus amples informations sur la Conférence parlementaire africaine sur « les violences contre les femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des parlements nationaux », organisée par l'Union parlementaire africaine en coopération avec l'UIP et l'UNICEF, sur le site web de l'UIP à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/splz-f/dakar05.htm>.

## ...LU DANS LA PRESSE...

### Le rejet des mutilations sexuelles féminines ne constitue pas un affront à la tradition

Les responsables religieux et traditionnels d'Afrique de l'Ouest qui ont participé cette semaine, aux côtés de responsables politiques, à une conférence sur les mutilations sexuelles féminines, se sont engagés à éliminer ces pratiques et ont déclaré que l'abandon des MSF ne constituait pas un rejet des valeurs traditionnelles ou religieuses. « Renoncer aux mutilations sexuelles féminines ne signifie nullement que nous renonçons aussi à notre culture africaine », a déclaré Mélégué Traoré, chef traditionnel et ancien président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, devant la presse à l'occasion de l'ouverture officielle, dimanche dernier, d'une conférence qui a réuni dans la capitale sénégalaise des responsables politiques, des ONG œuvrant dans les domaines de la santé et des droits de l'homme, des spécialistes des religions et des responsables traditionnels. Selon l'Organisation mondiale de la santé, 3 millions de fillettes vivant pour la plupart dans 28 pays d'Afrique et du Moyen-Orient subissent chaque année des mutilations sexuelles. « Le respect de la tradition est la raison la plus fréquemment invoquée pour justifier ces pratiques, alors que la tradition n'exige rien de tel », a ajouté Mélégué Traoré.

La conférence a été organisée par l'Assemblée nationale sénégalaise et l'Union parlementaire africaine, en coopération avec l'Union interparlementaire et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Des parlementaires venus de toute l'Afrique ont débattu des moyens à mettre en œuvre pour en finir avec les MSF, qui se pratiquent couramment sur l'ensemble du continent africain, au mépris des législations nationales et internationales qui considèrent que les MSF sont une violation des droits de la personne et une menace pour la santé des femmes.

IRIN et Reuters - 7 décembre 2005

## LES PARLEMENTAIRES PARTICIPENT AU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

*La question de l'accès à l'information était au cœur des débats de la réunion parlementaire organisée à l'occasion de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenue à Tunis.*

La deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a réuni plus de 18 000 personnes représentant des Etats, la société civile, le secteur privé et des organisations internationales. Les participants ont notamment tenté de trouver des solutions acceptables à des problèmes aussi complexes que la réglementation du réseau Internet et la mise en place de mécanismes de nature à garantir la répartition équitable, à l'échelle mondiale, des avantages que présentent les technologies de l'information et de la communication (TIC). Dans le même temps, des parlementaires venus de 29 pays ont pris part à la réunion parlementaire sur le SMSI organisée par l'UIP et la Chambre des députés tunisienne, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les débats ont porté principalement sur l'un des éléments fondamentaux de la société de l'information : l'accès à l'information.

### Plus de 60 pays ont adopté des lois sur la liberté d'information

L'information est une ressource illimitée qui peut être produite par chacun d'entre nous et ne demande rien de plus qu'un peu de créativité. Cela étant, la création d'informations et de connaissances nouvelles suppose d'avoir accès aux informations existantes. Le processus engagé dans le cadre du SMSI a précisément pour objectif de venir à bout de nombre des obstacles structurels et technologiques à l'accès à l'information. Les experts invités à s'exprimer lors de la réunion parlementaire sont revenus sur l'élaboration des lois relatives à la liberté d'information et ont présenté les grands principes sur lesquels reposent les législations en vigueur. Plus de 60 pays ont déjà adopté des lois sur la liberté d'information. Ces lois peuvent être d'une efficacité redoutable en matière de transparence des affaires publiques et de responsabilité des pouvoirs publics.

Les participants ont également insisté sur la capacité du réseau Internet à enrichir et à dynamiser le processus démocratique. Internet est devenu, pour toute une génération, un moyen naturel de recevoir des informations et de communiquer. Les parlements doivent poursuivre les efforts qui visent à exploiter le potentiel qu'offre Internet en tant qu'outil interactif de communication entre les citoyens et leurs élus. Le Centre mondial pour les TIC dans les parlements, lancé lors du SMSI dans le cadre d'une initiative conjointe du Département de l'ONU pour les affaires économiques et sociales et de l'UIP, a pour mission de renforcer la capacité des parlements à faire pleinement usage des TIC, à un moment où les besoins en ce domaine sont patents.

Les parlementaires sont revenus à plusieurs reprises sur la question de la fracture numérique entre les pays qui ont accès aux TIC et ceux qui ont un accès limité, voire inexistant, à ces nouvelles technologies. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que l'information et le savoir sont l'un des moteurs du développement et de la démocratie. Il faut donc prendre d'urgence des mesures adaptées pour réduire cette fracture. Une des conclusions tirées de cette réunion est que les parlements doivent participer activement au suivi du SMSI. Les parlementaires, en leur qualité de législateurs, ont un rôle de premier plan à jouer dans ce domaine. Ils doivent aussi veiller à ce que le pouvoir exécutif rende compte des suites données aux engagements pris lors du Sommet mondial.

Le rapport intégral de la réunion parlementaire organisée à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information est disponible sur le site web de l'UIP à l'adresse <http://www.ipu.org/splz-f/wsis05.htm>

## LES PARLEMENTAIRES DÉBATTENT DE LA RÉFORME DES NATIONS UNIES LORS DE L'AUDITION PARLEMENTAIRE ANNUELLE À NEW YORK

La riposte mondiale contre le terrorisme, les crises humanitaires et les situations d'après conflit ont été au cœur des débats qui ont rassemblé des parlementaires, des fonctionnaires des Nations Unies, des représentants des Etats membres et d'autres experts, dans le contexte global des efforts axés sur la réforme de l'Organisation.

Le principe selon lequel « tout ce qui monte finit par redescendre » s'applique aussi aux récents plans de réforme des Nations Unies et aux initiatives connexes axées sur la lutte contre le terrorisme, les interventions humanitaires et la consolidation de la paix : adoptés au début du mois de septembre 2005 par quelque 190 chefs d'Etat réunis aux Nations Unies, ces plans ont peu de chance d'aboutir s'ils ne sont pas relayés par les parlements nationaux. C'est l'un des enseignements qui se dégagent de l'audition parlementaire aux Nations Unies qui s'est tenue à New York du 31 octobre au 1er novembre et avait pour thème « Notre responsabilité commune de renforcer l'ONU pour relever les défis du 21ème siècle ».

L'audition parlementaire a été officiellement ouverte par le président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Jan Eliasson (Suède), et par le nouveau président élu de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini (par ailleurs président de la Chambre des députés italienne). La réunion a été l'occasion pour les Nations Unies de prendre connaissance de l'avis des parlementaires quant aux perspectives de mise en œuvre, au niveau national, des réformes et des mesures récemment adoptées. Comme l'a souligné M. Eliasson, « les parlementaires peuvent apporter davantage de réalisme aux travaux des Nations Unies; il est important que les élus viennent aux Nations Unies. Leur présence parmi nous confère une dimension concrète aux liens qui unissent les Nations Unies aux peuples du monde entier ».

Dans son allocution d'ouverture, le Président de l'UIP a exprimé une opinion du même ordre. Il a notamment fait la déclaration suivante : « Si notre fonction constitutionnelle consiste à faire entendre la volonté des peuples de nos pays, elle nous confère aussi une responsabilité évidente au regard des multiples négociations internationales qui relèvent des instances multilatérales. Nous devons nous assurer que nous avons les moyens de nous tenir informés du déroulement de ces négociations, de débattre dès que l'occasion s'en présente des questions qui font l'objet de ces négociations, d'interroger s'il y a lieu les ministres compétents et de



De gauche à droite :

M. Guennadi Gatilov, Administrateur général du Groupe de la planification stratégique, Bureau du Secrétaire général de l'ONU, M. Jim Leach, membre du Congrès des États-Unis, M. Jan Eliasson, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Pier Ferdinando Casini, Président de l'UIP, et M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP.

remettre en question la position qu'ils défendent à la table des négociations au nom de nos peuples ».

Parmi les invités de marque qui se sont exprimés cette année à l'occasion de l'audition parlementaire, figuraient notamment : Jim Leach, membre de la Commission des relations internationales de la Chambre des représentants des Congrès des États-Unis, le sénateur Mohammedmian Soomro, président du Sénat du Pakistan, le sénateur (Lieutenant Général) Romeo Dallaire, du Canada, M. David Musila, vice-président de l'Assemblée nationale du Kenya, et M. Finn Martin Vallersnes (Norvège), Président du Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient.

**Le rapport et le programme de l'audition parlementaire peuvent être consultés à l'adresse <http://www.ipu.org/Splz-f/unga05.htm>.**

Parmi les quatre grandes questions inscrites à l'ordre du jour de l'audition parlementaire organisée cette année, le terrorisme est celle qui a suscité les échanges les plus vifs. Le débat a soulevé un certain nombre de questions fondamentales : comment faire la distinction entre un acte terroriste et une lutte pour la libération ? Les lois antiterroristes doivent-elles empiéter sur les libertés civiles fondamentales ?

Les parlementaires ont malgré tout trouvé un terrain d'entente sur d'autres aspects de la question; ils ont notamment estimé que tout acte terroriste (au sens large du terme, à savoir toute forme de violence à l'encontre de civils innocents) devait être assimilé à un crime passible de sanctions pénales dans toutes les juridictions; pris l'engagement d'œuvrer en faveur de la ratification rapide et de la mise en œuvre effective des instruments internationaux condamnant le terrorisme; appelé à une réelle prise en compte des causes profondes du terrorisme (pauvreté, discrimination, chômage); et encouragé les efforts visant à améliorer la coordination, à l'échelle internationale, de la lutte contre le terrorisme.

## LES PARLEMENTAIRES AFRICAINS SE TOURNENT VERS LE PASSÉ DANS L'ESPOIR D'UN AVENIR MEILLEUR

Pourquoi rouvrir de vieilles blessures ? Nombre de pays africains qui sortent d'un conflit sont confrontés à la pauvreté et à des problèmes gigantesques qui appellent des interventions immédiates et efficaces. Aussi ces pays peuvent-ils répugner à se lancer dans une exploration approfondie du passé, certains estimant même qu'une attitude contraire tendrait à rouvrir des blessures anciennes qui se seraient refermées avec le temps.

Pourtant, l'expérience a montré que ce travail de mémoire est le meilleur moyen d'éviter que les crimes passés ne se reproduisent. Les processus de réconciliation qui ont le mieux réussi sont ceux au cours desquels les autorités nationales ont, non sans risque et en dépit des obstacles rencontrés, tenté en toute bonne foi d'affronter les exactions passées.

C'est précisément pour débattre de ces questions que des parlementaires africains se sont réunis à Bujumbura du 7 au 9 novembre 2005 à l'occasion du *Séminaire régional sur le rôle que jouent les parlements dans les processus de réconciliation nationale en Afrique*.

L'histoire douloureuse du pays hôte, le Burundi, résume à elle seule toutes les souffrances qu'engendrent les conflits. Aujourd'hui, le pays est à la croisée des chemins. Les élections présidentielles et législatives de 2005 ont radicalement changé le paysage politique. Des progrès considérables ont été réalisés dans la consolidation de la paix, bien que les combats se poursuivent dans certaines zones du pays. Le nouveau gouvernement s'est engagé à faire toute la lumière sur les événements passés, et des discussions relatives à la mise en place d'une commission Vérité et Réconciliation sont en cours.

Les décisions difficiles que les Burundais vont devoir prendre ont servi de point de départ au débat sur l'usage des mécanismes de justice transitionnelle dans le cadre du processus de réconciliation, qu'il s'agisse de commissions de vérité, de procès, de programmes d'indemnisation des victimes ou de réformes institutionnelles. Les parlementaires africains occupent une position idéale pour engager le débat national sur les mécanismes qui répondent le mieux aux besoins du processus de réconciliation dans leurs pays respectifs.

Les participants au séminaire ont estimé que les commissions de vérité et de réconciliation pouvaient effectivement apporter une contribution essentielle au processus de réconciliation, mais ont souligné que rien ne garantit le succès d'une telle démarche. De nombreuses questions demeurent sans réponse, notamment en ce qui le moment auquel la création de ces commissions peut être envisagée. Ces commissions vont-elles unir ou diviser la nation ? Les anciens dirigeants nationaux pourraient-ils aller jusqu'à saper tout le processus, notamment en menaçant ceux qui décident de dire la vérité ? Les gouvernements successeurs utiliseront-ils la

commission pour satisfaire leur désir de vengeance ? Quel type de vérité recherche-t-on ? Sur quelle période la commission devrait-elle concentrer ses travaux ? Comment les autorités nationales peuvent-elles faire en sorte que la création d'une commission de vérité et de réconciliation soit une entreprise fédératrice bénéficiant de l'appui de tous ?

L'octroi d'indemnisations aux victimes suppose de définir au préalable la nature de ces indemnisations et de s'assurer qu'elles sont à la mesure du préjudice subi. En cas de violations des droits de l'homme à grande échelle, comment l'Etat peut-il accorder réparation à toutes les victimes, et comment peut-il trouver les ressources nécessaires ?

Quant à la possibilité de poursuivre les auteurs des crimes passés, l'ampleur des exactions commises est telle dans certains cas que le système judiciaire est souvent dans l'incapacité de rendre la justice. Au Rwanda, le recours aux tribunaux gacaca a précisément pour but de

combler ces carences et présente de surcroît l'avantage d'associer la société civile à l'administration de la justice à l'échelle communautaire. La quête de justice soulève une autre question fondamentale : dans quel cadre la justice doit-elle être rendue ? Un appareil judiciaire proche de ceux qu'il doit servir semble préférable a priori. Cependant, le système judiciaire est bien souvent très affaibli et ne peut assumer ses fonctions. En pareil cas, la Cour pénale internationale ou une juridiction hybride intégrant des composantes nationales et internationales pourrait constituer une solution de remplacement.

Le résumé des débats et les recommandations adoptées à l'issue du séminaire peuvent être consultés à l'adresse [www.ipu.org/Splz-f/bur05.htm](http://www.ipu.org/Splz-f/bur05.htm).



## Renforcement des capacités de gestion durable des ressources en eau : séminaire régional à l'intention des parlements des pays arabes

S'appuyant sur un partenariat mis en place il y a près de deux ans, l'UIP et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), en coopération avec l'Union interparlementaire arabe et à l'invitation de l'Assemblée nationale du Liban, ont inauguré le premier d'une série de séminaires régionaux sur les questions touchant au développement durable, qui s'est tenu les 29 et 30 novembre 2005 à Beyrouth.



Les parlementaires de la région arabe ayant participé au séminaire.

Le thème du séminaire est révélateur de l'importance des questions relatives aux ressources en eau dans la région arabe. De fait, l'eau est désormais considérée comme l'une des principales sources potentielles de conflits.

Le séminaire de Beyrouth a été l'occasion pour les législateurs et administrateurs parlementaires de 13 parlements de la région arabe de comparer leurs expériences et de débattre de la contribution essentielle que les parlements peuvent apporter à l'amélioration de la gestion des ressources en eau et à la pérennisation de ces ressources, notamment en élaborant des législations nationales rationnelles. Les participants ont pris connaissance des expériences innovantes lancées dans la région en matière de gestion de ressources en eaux limitées. Le séminaire a non seulement permis de mieux cerner l'importance du contrôle que les parlements doivent exercer sur les activités des pouvoirs publics dans le domaine de la gestion des ressources en eau, mais a aussi contribué à sensibiliser les parlementaires à la nécessité d'associer plus étroitement les citoyens à l'examen des questions relatives aux ressources en eau dans le monde.

### Récente publication de l'UIP

#### **DROITS DE L'HOMME : GUIDE A L'USAGE DES PARLEMENTAIRES (2005)**

Publié conjointement par l'UIP et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Guide sur les droits de l'homme est destiné aux parlementaires qui veulent se familiariser avec le cadre mis en place depuis 1945 par l'ONU et diverses organisations régionales pour protéger et promouvoir les droits de l'homme. On y présente la notion de droits de l'homme et le contenu fondamental des droits consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. On y énonce les obligations qu'ont les Etats de protéger et promouvoir les droits de l'homme, et on y formule des propositions sur les mesures que les parlements et leurs membres peuvent prendre pour concourir à honorer ces obligations.

Cette publication, disponible en français et en anglais, peut être obtenue auprès du Secrétariat de l'UIP. Les versions PDF peuvent également être téléchargées depuis le site web de l'UIP.

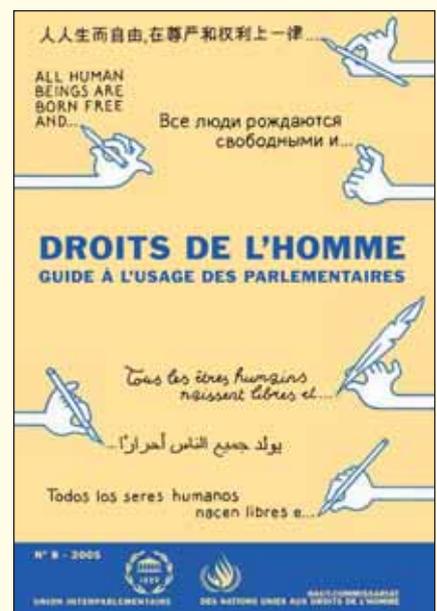




Photo UIP/ Josep Antoni Delgado Riviera

Nouveau bâtiment du Parlement à Bata.

### **Guinée équatoriale : Sensibilisation et renforcement des capacités**

Ce projet a été mis en œuvre à l'appui de la modernisation du fonctionnement de la Chambre des représentants du peuple de la Guinée équatoriale. Un séminaire sur les fonctions du parlement dans le domaine budgétaire a été organisé en septembre 2005 à l'intention des législateurs. Il avait pour objet d'initier les participants aux mécanismes détaillés sur lesquels repose le processus d'établissement du budget et de renforcer leurs capacités à exercer un contrôle parlementaire efficace sur le budget national. Un programme de formation à l'enregistrement des débats parlementaires et à l'établissement des rapports de séance destiné devrait être lancé au début de 2006. Huit personnes pourront en bénéficier. L'objectif est de faire en sorte que les séances parlementaires fassent l'objet de rapports officiels qui rendront fidèlement compte de la teneur des débats et pourront ensuite être diffusés, contribuant ainsi à la transparence et à la démocratisation du processus législatif.

### **Nigéria : Rapprocher le Parlement du peuple**

Le projet, axé sur le renforcement des capacités de l'Assemblée nationale du Nigéria et de six des assemblées d'état du pays, vise à faire en sorte que les décisions législatives soient guidées par les contributions de divers secteurs de la société. Il s'est poursuivi au cours du dernier trimestre de 2005 et s'est achevé le 31 décembre 2005. De nombreux ateliers ont été organisés au titre du projet. On peut notamment citer : le séminaire d'orientation tenu à Bauchi (État de Gombe) en juin 2005 ; l'atelier sur le processus d'établissement du budget organisé à Jos (État de Plateau) en juillet 2005 ; la conférence nationale sur les droits de l'homme (Oshogbo, État d'Osun, août 2005) ; le séminaire sur la participation de la société civile au processus d'établissement du budget (État d'Abia, octobre 2005) ; l'atelier sur les femmes en politique (État de Kebbi, novembre 2005) ; le séminaire destiné aux commissions sur les services des assemblées d'état (Abuja, novembre 2005) ; et le séminaire sur le droit de l'environnement (État de Cross Rivers, décembre 2005). Ces ateliers ont réuni des parlementaires et certains des principaux fonctionnaires parlementaires de l'Assemblée nationale et des assemblées d'état du pays. D'autres ateliers de formation ont été organisés en octobre et en novembre 2005 à l'intention des agents de divers services parlementaires (agents des services de publication, chargés de l'information, personnel des bibliothèques parlementaires, agents de recherche). Plusieurs cadres parlementaires ont suivi une formation en détachement aux parlements sud-africain et kenyan en octobre 2005, d'autres à l'Assemblée nationale française et à la Chambre des représentants belge en novembre 2005. Dans le cadre de ces

détachements, les participants ont étudié les fonctions des parlements hôtes, en s'intéressant plus particulièrement aux points communs et aux différences structurelles entre les assemblées parlementaires nigérianes et celles des pays hôtes, de même qu'aux responsabilités des différents services parlementaires.

### **Afghanistan : La mise en place de la future Assemblée nationale se prépare**

Les derniers mois ont été marqués par une intensification de la coopération entre l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui préparent ensemble la mise en place du nouveau parlement afghan. Conformément au protocole d'accord conclu en juillet 2005 entre les deux organisations, l'UIP a fourni un appui consultatif en vue de l'élaboration du projet de règlement intérieur du nouveau parlement. Elle a également participé à l'organisation d'un séminaire de formation aux procédures parlementaires et aux bonnes pratiques parlementaires, organisé en octobre 2005 à Kaboul à l'intention des agents parlementaires ayant récemment achevé leur formation.

L'UIP a par ailleurs contribué à la préparation d'un séminaire destiné aux nouveaux législateurs et a facilité la participation à ce séminaire de deux membres du parlement sud-africain. Elle a également fourni un appui consultatif, par l'intermédiaire d'un consultant du Parlement belge, sur les procédures d'enregistrement des débats parlementaires et le fonctionnement des parlements multilingues.

### **Iraq : Créer un environnement propice à la mise en place d'une législature démocratique durable**

Depuis quelques mois, l'UIP travaille en étroite collaboration avec le PNUD et les autorités de l'Assemblée nationale de transition à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet visant à aider l'Assemblée nationale iraquienne élue le 15 décembre 2005. Une mission d'évaluation devrait avoir lieu en février 2006 en vue de l'élaboration de ce projet, qui aura pour objectif de répondre aux besoins immédiats et à plus long terme de l'Assemblée nationale. Parmi les activités à caractère prioritaire déjà recensées au titre de ce projet figurent la publication sur Internet de documents en arabe sur les procédures et pratiques parlementaires ainsi que la formation et le perfectionnement professionnel des législateurs et des fonctionnaires parlementaires.

### **Pakistan : Approche stratégique du renforcement des capacités des parlements**

En novembre 2005, l'UIP et le parlement pakistanais ont signé un protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du volet assistance technique d'un projet élaboré à l'issue d'une mission de l'UIP organisée en octobre 2003. Conformément à cet accord, l'UIP a organisé en décembre 2005 deux visites d'étude aux parlements thaïlandais et philippin à l'intention de délégations multipartites de parlementaires et d'agents de soutien, dont la composition respectait l'équilibre entre les sexes. Au cours de ces visites, les participants ont examiné le fonctionnement et les activités des commissions parlementaires et des autres structures associées au processus législatif. L'UIP a également organisé, en décembre 2005 au Parlement australien, un programme de formation des formateurs destinés à certains fonctionnaires du Parlement pakistanais et axé principalement sur les procédures parlementaires et la rédaction de textes de loi. Par la suite, les administrateurs ayant suivi cette formation feront fonction de conseillers techniques et seront chargés d'informer et d'orienter les nouveaux membres du Parlement pakistanais.

<sup>1</sup> Le Programme de coopération technique de l'UIP a pour vocation d'aider les parlements à travers le monde à s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions.

## Évolution parlementaire

### ARMÉNIE

Le 27 septembre, l'Assemblée nationale a adopté deux amendements à la Constitution sans que les deux partis d'opposition, le Bloc Artarutiu (Justice) et le Parti de l'union nationale participent au vote. Ces amendements visaient à renforcer la séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, notamment en limitant les pouvoirs du président et en élargissant ceux de l'Assemblée nationale. Alors que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et le Gouvernement des États-Unis se sont félicités de ces amendements, qui constituent selon eux un premier pas dans la voie de la réforme, plusieurs partis d'opposition ont appelé au boycott du référendum déjà prévu, estimant que le pays avait avant tout besoin d'un changement de régime et non d'amendements à la Constitution.

Pour être adoptés, les amendements soumis au référendum du 27 novembre 2005 devaient être approuvés à la majorité simple, sous réserve de la participation d'au moins un tiers des électeurs inscrits. Selon la Commission électorale centrale, 65 % des 2,3 millions d'électeurs arméniens inscrits ont pris part au scrutin, et 93 % d'entre eux ont voté en faveur des amendements proposés, bien que les observateurs du Conseil de l'Europe aient exprimé des doutes quant à l'exactitude de ce taux de participation très élevé.

### BANGLADESH

Conformément aux amendements apportés à la Constitution en 2004, le nombre de sièges au parlement est passé de 300 à 345, les 45 sièges supplémentaires étant réservés aux femmes. Les amendements, qui resteront applicables pendant dix ans, prévoient que ces 45 sièges soient répartis à la proportionnelle entre les différents partis représentés au parlement, en fonction du nombre de sièges détenus. Le 6 septembre, 2005, 36 femmes parlementaires ont été désignées par les partis politiques, et les sièges leur ont été attribués en fonction des résultats obtenus par leurs partis aux élections de 2001. La Ligue Awami, à laquelle neuf sièges avaient été réservés, n'a pas présenté de candidates, estimant que les femmes parlementaires devaient être élues au suffrage direct. Les neuf sièges restants ont donc été attribués le 2 octobre 2005 à des candidates d'autres partis, et notamment du parti national du Bangladesh au pouvoir.

### EMIRATS ARABES UNIS

Le 1er décembre 2005, le président, Cheikh Khalifa Bin Zayed, a fait part de sa décision d'organiser des

élections en vue du renouvellement de la moitié des sièges du Conseil fédéral national, sans pour autant préciser la date du scrutin. Jusqu'à présent, les 40 membres du parlement monocaméral instauré en 1972 étaient nommés par les dirigeants des États membres de la Fédération des Émirats arabes unis. Les États-Unis ont plaidé avec insistance en faveur de l'instauration de la démocratie parlementaire dans le pays, alors que les 22 membres de la Ligue arabe ont toujours défendu le principe selon lequel une telle réforme ne devait pas résulter de pressions extérieures.

### IRAQ

Le 15 octobre 2005, plus de 63 % des quelque 15,5 millions d'électeurs inscrits ont pris part à un référendum sur le projet de Constitution. Aux termes de l'article 61 C de la Constitution provisoire, la Loi administrative de transition, la nouvelle Constitution devait être ratifiée par une majorité des votants et ne pouvait être adoptée que si les deux tiers des électeurs d'au moins trois des provinces du pays votaient en faveur du texte proposé. Le projet de Constitution a finalement été approuvé par 78,59 % des électeurs et dans 15 des 18 provinces iraqiennes. Il a été rejeté à la majorité des deux tiers dans deux provinces, et dans la province de Ninewa, 44,92 % des électeurs ont voté pour et 55,08 % contre. La Constitution ayant été approuvée, les élections visant à instaurer un parlement permanent, le Conseil des représentants de l'Iraq, ont été fixées au 15 décembre 2005.

Le Conseil des représentants comptera 275 membres, dont un quart de femmes. Sur ces 275 sièges, 230 seront répartis entre les 18 provinces iraqiennes en fonction du nombre d'électeurs inscrits recensés dans chacune d'entre elles lors des élections législatives organisées le 30 janvier 2005 en vue de la mise en place de l'Assemblée nationale de transition<sup>2</sup>. Ces 230 sièges seront pourvus à la proportionnelle, et les 45 sièges restants seront répartis en deux étapes. Ils seront d'abord attribués aux formations politiques qui n'auront remporté aucun des 230 sièges revenant aux provinces, mais qui auront néanmoins atteint un seuil prédéterminé (sièges compensatoires), puis aux partis politiques qui auront remporté des sièges dans les provinces et dépassé un certain seuil au niveau national (sièges nationaux).

### ITALIE

Un projet de réforme constitutionnelle a été approuvé par la Chambre des députés le 20 octobre 2005 et par

<sup>2</sup> Il s'agissait d'élire une Assemblée nationale provisoire ayant pour principale tâche d'élaborer la nouvelle Constitution.

le Sénat le 16 novembre 2005. La loi sur le transfert de pouvoirs aux régions souhaitée par le parti autonomiste de la Ligue du Nord, membre du gouvernement de coalition dirigé par le Premier Ministre Silvio Berlusconi, renforce les pouvoirs du Premier Ministre et donne une totale autonomie aux 20 régions du pays dans les domaines de la santé, de l'éducation et du maintien de l'ordre à l'échelle locale à compter de 2012. Le projet de loi doit encore être approuvé par référendum.

Si la réforme est adoptée, le Premier Ministre ne sera plus nommé par le chef de l'Etat mais sera directement élu par les citoyens. De plus, il n'aura plus besoin du vote de confiance du parlement. Le Premier Ministre aura également toute autorité pour nommer ses ministres ou les démettre de leurs fonctions et pourra dissoudre le Parlement. La nouvelle Constitution fera du Sénat une instance représentant les régions, en d'autres termes un Senato federale (Sénat fédéral) qui ne pourra pas déposer de motion de censure à l'encontre du Premier Ministre. Ses fonctions seront limitées à l'examen des lois « non exclusives » ne relevant pas de la compétence exclusive de l'Etat ou des régions.

La Constitution actuellement en vigueur a été promulguée en 1948, après la chute du régime fasciste, et avait pour but de prévenir tout retour de la dictature. Elle limite les pouvoirs du Premier Ministre, ce qui a donné lieu à une succession de gouvernements éphémères : depuis la seconde guerre mondiale, seuls cinq gouvernements ont effectué un mandat complet de cinq ans

## KENYA

Le 21 novembre 2005, 57 % des électeurs kenyans consultés par référendum ont rejeté un projet de Constitution qui, selon l'opposition, n'aurait pas suffisamment limité les pouvoirs très étendus de l'exécutif (voir le no 19 de novembre 2005 du Monde des parlements). Avant même le référendum, sept des 28 ministres en exercice s'étaient déclarés opposés au projet de Constitution et avaient menacé de démissionner s'il venait à être adopté. Ils ont pris la tête de la campagne pour le « non », aux côtés du parti d'opposition officiel, l'Union nationale africaine du Kenya (KANU), et ont choisi pour symbole une orange. Le président Mwai Kibaki a mené la campagne pour le « oui », dont l'emblème était une banane, et a fait part de son intention de promulguer la nouvelle Constitution le 12 décembre, date anniversaire de l'indépendance. La campagne a été haute en couleur et très animée, mais elle a également été marquée par de violents affrontements au cours desquels sept personnes ont trouvé la mort.

Le 23 novembre, à l'issue du référendum, le président Kibaki a limogé l'ensemble de son cabinet. Le lendemain, il a décidé de différer l'ouverture de la session parlementaire, prévue le 29 novembre 2005. Le parlement devrait reprendre ses travaux en mars 2006. Le 9 décembre 2005, un nouveau gouvernement a été mis en place, bien que trois ministres et 13 secrétaires d'Etat, dont deux des principaux alliés du président, aient refusé leur nomination.

## UGANDA

Le 23 novembre 2005, le président Yoweri Museveni a signé trois lois : la loi de 2005 sur les parties et organisations politiques, la loi de 2005 portant amendement de la loi relative aux élections présidentielles et la loi de 2005 portant amendement de la loi relative aux élections législatives. Ces textes vont permettre à la Commission électorale de fixer la date des élections présidentielles, législatives et locales qui doivent se tenir entre le 12 février et le 12 mars 2006. Les élections de 2006 marqueront le retour sur la scène politique des partis d'opposition, qui n'ont pas pris part à des échéances électorales depuis 20 ans. Le système pluraliste a été réintroduit à la suite du référendum de juillet 2005 (voir le N° 19 de novembre 2005) qui avait entraîné la levée des restrictions imposées en 1986 aux partis politiques par le président Museveni.

## SOUDAN

Le 6 juillet 2005, l'Assemblée nationale a ratifié la nouvelle Constitution, qui définit la répartition des pouvoirs (voir le no 19 de novembre 2005), et un nouveau parlement bicaméral regroupant l'Assemblée nationale et le Conseil des États a été instauré le 31 août 2005. La mandature sera d'une durée de cinq ans, sur les six que compte la période transitoire, et débouchera sur la tenue de nouvelles élections.

L'Assemblée nationale est composée de 450 membres désignés : 234 représentants (52 %) du Parti du congrès national (NCP), 126 représentants (28 %) du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM), 63 représentants (14 %) des partis d'opposition du nord et 27 représentants (6 %) d'autres groupes du sud. Soixante de ces sièges (13 %) sont réservés aux femmes. Le Conseil des États, qui compte 50 membres, est composé de deux représentants de chacun des 25 États du pays élus au suffrage indirect par les assemblées d'état, et de deux observateurs du Conseil de la région d'Abyei qui n'ont pas de droit de vote.

## L'UIP VA PUBLIER UN GUIDE SUR LA PRATIQUE DÉMOCRATIQUE DANS LES PARLEMENTS

La troisième réunion du groupe de travail sur la contribution des parlements à la démocratie s'est tenue à Genève du 23 au 24 janvier pour faire le point sur l'état d'avancement d'une nouvelle publication de l'UIP sur les éléments constitutifs d'un parlement démocratique et sur la manière dont ils sont mis en œuvre dans le monde. Cette étude sera illustrée par des exemples de bonne pratique démocratique pris dans les parlements du monde entier. Pendant deux jours de débats animés, parlementaires, universitaires et spécialistes du travail législatif ont analysé les réponses à apporter aux défis que les parlements doivent relever au 21<sup>ème</sup> siècle, à savoir comment les parlements peuvent-ils être plus représentatifs, plus transparents et plus accessibles, et comment peuvent-ils être plus efficaces au niveau tant national qu'international ? Les conclusions du groupe de travail seront présentées sous la forme d'un guide pratique.

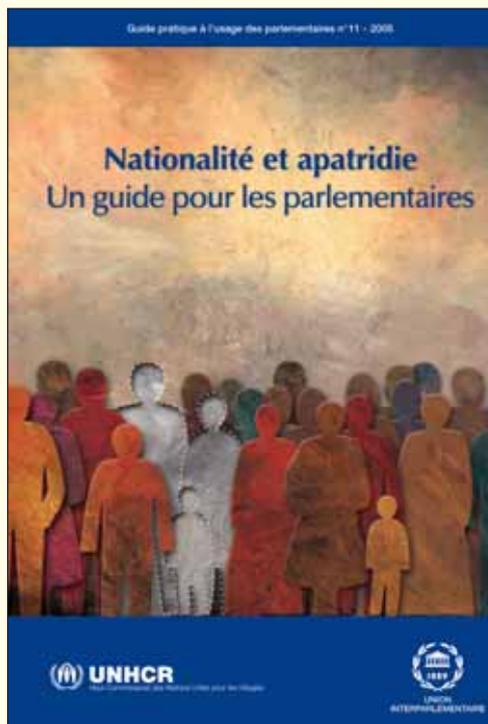
Pour M. David Beetham, rapporteur du groupe de travail, "ce guide a pour ambition de montrer que les parlements sont la pierre angulaire de la démocratie". De son côté, M. Abdewahed Radi, Président de la Chambre des Représentants du Maroc et membre du groupe de travail, considère que "pour que la démocratie se développe, il faut nourrir une culture de la démocratie".

### Récente publication de l'UIP

#### NATIONALITÉ ET APATRIDIE : UN GUIDE POUR LES PARLEMENTAIRES (2005)

"La citoyenneté est pour l'homme un droit fondamental car elle n'est rien moins que le droit d'avoir des droits" (Chief Justice Earl Warren - USA, 1958). Conjointement publié par l'Union interparlementaire et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le guide à l'usage des parlementaires sur la nationalité et l'apatridie présente une description des principes internationaux régissant les questions de nationalité et d'apatridie; passe en revue les droits et obligations des apatrides; recense les causes principales de l'apatridie et propose des mesures concrètes que les parlementaires peuvent prendre pour lutter contre le phénomène d'apatridie.

Cette publication, disponible en français et en anglais, peut être obtenue auprès du Secrétariat de l'UIP. Les versions PDF peuvent également être téléchargées depuis le site web de l'UIP.



### Contacts :

Union interparlementaire  
La Maison des Parlements  
5, chemin du Pommier  
B.P. Box 330  
CH - 1218 Le Grand-Saconnex  
Genève - Suisse  
Tél. (0041.22) 919.41.16./27  
Fax (0041.22) 919.41.60  
Courrier électronique:  
[postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

Bureau de l'Observateur  
permanent de l'Union  
interparlementaire auprès  
de l'ONU  
Suite 3002,  
220 East 42nd Street  
New York, N.Y. 10017  
Etats-Unis d'Amérique  
Phone (001) 212.557.58.80  
Fax (001) 212.557.39.54  
Courrier électronique :  
[ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)

Le Monde des Parlements,  
revue trimestrielle, est une  
publication officielle de  
l'Union interparlementaire

### Rédactrice en chef :

Luisa Ballin

### Avec la collaboration de :

Mohamed Amani  
Nora Babic  
Catherine Blondelle  
Martin Chungong  
Anda Filip  
Rogier Huijzen  
Karen Jabre  
James Jennings  
Danny Kutner  
Alessandro Motter  
Andy Richardson  
Ingeborg Schwarz  
Valeria Sisteck  
Jill Toedtli  
Alain Valtat  
Hiroko Yamaguchi

### Site web :

Pieyre Castelner  
Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France

© UIP